



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à huis clos par voie de Zoom le lundi **8 février 2021** à compter de 19 h 05 sous la présidence du pro-maire, Madame Nathalie Castelloux.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Madame Solange Castelloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller
Monsieur Roméo Briand, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

Est absent :

Monsieur Régent Bastien, maire

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance est tenue à huis clos par voie de Zoom suite aux recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Roméo Briand**, appuyé par **Monsieur Hébert Huard** et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos par voie de Zoom sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Vu l'absence de public dû à la pandémie et aux recommandations de la Santé publique, cette séance ordinaire sera diffusée sur le site internet de la Ville, sur Facebook ainsi que sur le poste 4 de la télévision communautaire Télévag.

2021-02-28

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la pro-maire, Nathalie Castelloux, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et à Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

2021-02-29

2. CONSTATATION DU QUORUM

Madame la pro-maire, Nathalie Castelloux, constate que le quorum est atteint.

2021-02-30

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la pro-maire, Nathalie Castelloux, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance

5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Séance ordinaire du 7 décembre 2020
 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2020 (budget)
 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2020
 - Séance ordinaire du 11 janvier 2021
 - Séance extraordinaire du 28 janvier 2021
 - Séance extraordinaire du 5 février 2021
6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget
7. Affaires des contribuables
8. Vente d'actifs – Ouverture de soumissions
9. Recensement de la population de 2021
10. Intimidation des élus (es) – Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect
11. Ouverture de poste cadre – Trésorier (e) par intérim – 6 mois
12. Autorisation à enchérir lors de la vente d'immeubles pour taxes municipales – MRC de Bonaventure
13. Appui aux journées de la persévérance scolaire du 15 au 19 février 2021
14. Adoption du règlement 2020-504 modifiant le Règlement 2009-325 (Règlement de zonage) Territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM)
15. Étude de vulnérabilité des sources d'eau potable en vertu de l'article 68 du Règlement sur le prélèvement des eaux potables (RPEP)
16. Mandat plan documentaire
17. Programme d'aide à la voirie locale 2020-2021 – Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
18. Dossier « Garderies » - Petites créances
19. Rapport des conseillers
20. Affaires nouvelles
21. Période de questions
22. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau
APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

Aucun.

2021-02-31

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les procès-verbaux antérieurs des séances suivantes soient approuvés tels que rédigés :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020;
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 (budget);
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020;
- Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2021;
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 février 2021.

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

2021-02-32

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptes à payer pour le mois de janvier 2021 d'un montant de **633 340,78 \$** soient approuvés pour paiement.

2021-02-33

6.2 SUIVI DU BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 31 janvier 2021 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

Aucune.

2021-02-34

8. VENTE D'ACTIFS – OUVERTURE DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE certains équipements de la Ville ont été remis aux enchères pour la vente;

CONSIDÉRANT QUE la liste des équipements à vendre a été publiée dans le journal « Le Paspéya »; sur le site internet de la Ville et diffusée dans différents médias locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu des offres d'achat dans les délais prévus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER l'équipement suivant moyennant une certaine somme à :

Monsieur Yannick Huard dont :

Pépine JCB 2010 – 4CX ECO : pour un montant de **30 125,00 \$ taxes en sus;**

DE REFUSER l'offre de Monsieur Yannick Huard relativement au lot de 5 moteurs (600 volts) pour un montant de 200 \$ pour le lot.

2021-02-35

9. RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Paspébiac appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

2021-02-36

10. INTIMIDATION DES ÉLUS (ES) – ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT

CONSIDÉRANT QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

CONSIDÉRANT QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer

une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

QUE la Ville de Paspébiac adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie. »

QUE la Ville de Paspébiac s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques.

QUE la Ville de Paspébiac transmette une copie de cette résolution à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES).

11. OUVERTURE DE POSTE CADRE – TRÉSORIER (E) PAR INTÉRIM – 6 MOIS

CONSIDÉRANT l'absence de la titulaire du poste de trésorière à la Ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a le devoir de combler ce poste par intérim dans un très court délai afin d'assurer une continuité des services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ce corps d'emploi est en étroite collaboration avec la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER Monsieur Daniel Langlois, directeur général l'autorisant à engager une personne ou offrir un contrat à titre de trésorier par intérim pour une période de 6 mois avec possibilité de prolongation.

2021-02-38

12. AUTORISATION À ENCHÉRIR LORS DE LA VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES MUNICIPALES - MRC DE BONAVENTURE

ATTENDU QUE selon l'article 536 alinéa 1 de la Loi sur les cités et villes, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

ATTENDU QUE selon le deuxième alinéa du même article, l'enchère de la municipalité ne doit cependant, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure organise une vente d'immeubles aux enchères publiques pour défaut de paiement de taxes le jeudi 8 avril 2021;

ATTENDU QUE madame Carole Huard a été mandatée à représenter la Ville de Paspébiac et à enchérir en son nom lors de la vente pour taxes municipales par voie de résolution numéro 2019-04-108 lors d'une séance antérieure du 8 avril 2019;

ATTENDU QU'il y a eu report de la MRC de Bonaventure dans ce dossier conformément aux recommandations reçues de la Santé publique et en raison de la pandémie de COVID-19 lors d'une séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER Madame Carole Huard, technicienne comptable, à représenter la Ville de Paspébiac et à enchérir en son nom lors de la vente pour taxes municipales du jeudi 8 avril 2021.

2021-02-39

13. APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 15 AU 19 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE 25 % des jeunes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine célèbrent leur 20^e anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification;

CONSIDÉRANT QUE la population de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine compte parmi les moins scolarisées au Québec puisqu'en 2019, ce sont [20,1 % des personnes de 25-64 ans qui n'ont aucun diplôme](#), comparativement à 11,0 % pour l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;

- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE Complice coordonne, du 15 au 19 février 2021, les Journées de la persévérance scolaire sous le thème *Nos gestes, un « + » pour leur réussite*, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes font face à une année d'apprentissage exceptionnelle, affectée par la pandémie de COVID-19, et qu'ils ont besoin plus que jamais d'encouragement et de soutien;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCLARER les journées du 15 au 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre Ville;

D'APPUYER Complice Persévérance scolaire Gaspésie–Les Îles et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

DE FAIRE PARVENIR une copie de cette résolution à Complice Persévérance scolaire Gaspésie–Les Îles.

2021-02-40

14. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-504 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-325 (RÈGLEMENT DE ZONAGE) - TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM)

ATTENDU QU'un Avis de motion du Règlement numéro 2020-504 a été donné le 28 septembre 2020 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le 28 septembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement numéro 2020-504 modifiant le Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) – Territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) soit adopté.

2021-02-41

15. ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLE EN VERTU DE L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX POTABLES (RPEP)

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac fait partie des 367 municipalités au Québec qui sont en partie ou en totalité alimentées par des prélèvements d'eau souterraine;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac doit se conformer à ce Règlement;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a l'obligation de transmettre, au plus tard le 1^{er} avril 2021 ou selon la date indiquée dans la convention financière, les résultats de son analyse de vulnérabilité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE SUIVRE les recommandations de la firme Laforest Nova Aqua inc. afin que la Ville de Paspébiac fasse des démarches auprès du MELCC (PPASEP) dans le but que l'échéance de remise du rapport d'analyse de vulnérabilité soit reportée après le 1^{er} avril 2021, soit au 31 décembre 2021, date à laquelle Laforest Nova Aqua inc. s'engage à ce que le rapport final et complet soit produit.

2021-02-42

16. MANDAT PLAN DOCUMENTAIRE

ATTENDU QUE la Ville a besoin de mettre à jour son système d'archivage de documents pour le greffe et la gestion de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER Monsieur Daniel Langlois, directeur général afin d'accorder au nom de la Ville un contrat à Madame Camillia Buenestado Pilon d'une durée approximative de 90 jours étalés sur une période de 9 mois, pour une enveloppe budgétaire d'environ 10 125 \$.

2021-02-43

17. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2020-2021 – SOUS-VOLET- PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de **Monsieur Henri Alain**, appuyée par **Monsieur Hébert Huard**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Paspébiac approuve les dépenses d'un montant de **99 383,79 \$** relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.;

D'AUTORISER Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier, à signer le formulaire pour cette demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale, sous-volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

2021-02-44

18. DOSSIER « GARDERIES » - PETITES CRÉANCES

CONSIDÉRANT un litige dans le dossier des « Garderies »;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER Monsieur Daniel Langlois, directeur général à représenter la Ville de Paspébiac devant la Cour du Québec, division des Petites créances à New Carlisle dans le présent dossier.

19. RAPPORT DES CONSEILLERS

Madame Solange Castilloux

- Madame Castilloux nous fait part du dossier suivant :
 - Budget participatif;
 - Création d'un comité.

Madame Nathalie Castilloux

- Madame Castilloux est en attente de réponses pour l'avancement des développements des projets tels que :
 - Les Monticoles
 - Parc linéaire et autres

Monsieur Henri Alain

- N/A.

Monsieur Florian Duchesneau

- Monsieur Duchesneau nous informe du dossier suivant :
 - Sécurité et déneigement des routes principales et ensuite des routes secondaires.

Monsieur Hébert Huard

- Aucune rencontre ne s'est tenue par rapport à ses dossiers respectifs.

Monsieur Roméo Briand

- Monsieur Briand nous fait part de son dossier à savoir :
 - Construction de logements : invitation à la population à la participation du sondage avant le 19 février 2021 dans le journal « Le Paspéya » qui a un impact sur le nombre de logements.

20. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2021-02-45

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 19 h 50.

Nathalie Castilloux, pro-maire

Daniel Langlois, directeur général et greffier